

Gestion locative

Mission 1-1 Attribution de logements sociaux



Le système de cotation est un outil utilisé pour évaluer la demande de logement et les attribuer de manière équitable et transparente.



Loi ALUR

La loi ALUR mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) : assurer la gestion partagée des demandes de logement social.



Loi Elan

La loi Elan modifie l'article L. 441-2-8 du code de la construction et de l'habitation (CCH) afin de rendre obligatoire un système de cotation sur le territoire des EPCI (Les établissements publics de coopération intercommunale).



SNE = Le Système National d'Enregistrement, c'est un système de cotation informatique qui permet de gérer les demandes locatives de logements sociaux avec équité et transparence

Système de cotation : 64 critères

37
critères



Situation

Les critères sur la situation :

- permettent de valoriser les publics dans une situation particulière
- peuvent être ajoutés et supprimés sur l'écran de paramétrage
- peuvent être pondérés par des points entre 0 et 1000

10
critères max.



Priorités locales

Les critères de priorités locales :

- permettent de valoriser des publics en fonction des contraintes du territoire
- peuvent être activés et désactivés dans la limite de 10 critères actifs
- sont supprimés au bout d'un an à l'état inactif
- peuvent être pondérés par des points entre -1000 et 1000.

16
critères



CCH

Les critères CCH (code de la construction et de l'habitation)

- Permet d'identifier le public prioritaire
- sont toujours visibles sur l'écran de paramétrage peuvent être pondérés par des points entre 0 et 1000

1
critère



Pièces justificatives

Les critères sur les pièces justificatives

- définit les règles de calcul des points attribués à chaque critère

Critères de cotation importants :

Situation actuelle, composition du foyer, situation professionnelle (revenus), informations générale, priorité locale .